

Jacques Keriguy

Ecole nationale supérieure de bibliothécaires

TU SERAS BIBLIOTHÉCAIRE, MON FILS !

Filières

POURQUOI les réflexions sur la formation en sciences de l'information sont-elles, en notre pays, si rares et, à dire vrai, si décevantes ? Pourtant, le débat existe, passionné toujours, souvent passionnant. Mais force est de reconnaître qu'il souffre d'être endigué, dénaturé par l'introduction d'arguments... et de considérations étrangères à la pédagogie, tant sont liés indissolublement l'apprentissage et l'exercice de la profession ou, plus exactement, la formation et les statuts. Ces derniers sont complexes, multiples, inégaux, injustes même. Leur intégration obligée dans le débat écrase la réflexion pédagogique, en brise l'élan et, au bout du compte, en affadit les conclusions. Et pourtant, tout établissement d'enseignement, sous le prétexte qu'il forme les acteurs de demain, a une propension naturelle à se mouvoir dans l'utopie, qu'il assimile au véritable réalisme. Qu'est-ce au juste qu'une école ? Un producteur de formations ; à ce titre, il lui faut se tenir en permanence à l'écoute des employeurs susceptibles de recruter ses étudiants, de tous les employeurs, afin d'adapter, aussi exactement que possible, à leurs besoins ses enseignements. Mais une école comme l'ENSB (Ecole nationale supérieure de bibliothécaires), on le constatera tout au long de cet article, s'inscrit dans un cadre administratif précis et fait intervenir, dans ses propositions au ministère de tutelle et dans ses décisions, des préoccupations soumises à des contraintes de toute nature.

Former, pour aujourd'hui et pour demain, telle est la mission confiée à l'ENSB. Mais quelle formation et pour qui ? Peut-on imaginer une formation, sinon idéale, du moins satisfaisante pour le spécialiste de l'information ? C'est la question que pose le présent article. Qui former ? En d'autres termes, quel est le domaine de compétence d'une école en sciences de l'information ou, en retournant la question, quel public, quelles ambitions, quelles vocations accueillir ? S'il est possible d'analyser objectivement notre profession telle qu'elle se présente aujourd'hui, n'existe-t-il pas de risque à projeter dans un avenir même proche les résultats obtenus ? Il paraît certes banal d'insister sur les menaces qui pèsent sur les bibliothécaires et les documentalistes ; elles sont réelles, cependant, et les ignorer témoignerait d'une inconscience coupable.

L'action, c'est-à-dire la nécessité de continuer d'exister, de recevoir chaque année, dans des conditions aussi bonnes qu'il est possible, une promotion de cinquante étudiants, a contraint les responsables pédagogiques à faire des choix et à les assumer en composant un programme. Leur démarche, ainsi que les résultats auxquels ils sont parvenus, font l'objet de la seconde partie de cet article.

Au cours de l'histoire

Si elle subit les courants qui sillonnent le monde de l'information, si elle perçoit avec la même acuité les soubresauts qui l'agitent, si elle s'arrête aux mêmes solutions que ses homologues, une école nationale, déjà chargée d'histoire, n'en constitue pas moins un cas particulier. Les formations en sciences de l'information sont toutes ou presque, en France, de création récente, comme si les bibliothèques, avec leur organisation traditionnelle, avaient satisfait les besoins documentaires qui se présentaient, ou encore, comme si ces besoins n'avaient réellement été pris en considération qu'avec l'éclosion des technologies capables de les résoudre.

A l'inverse, la formation que dispense l'ENSB est ancienne, puisqu'elle existe, de façon centralisée, depuis 1963 et trouve son origine en 1950 et, dans son état premier, en 1932. Dès sa création, l'Ecole a reçu la mission de former les conservateurs des établissements placés sous la tutelle du ou des services ministériels chargés de coordonner l'action des bibliothèques. Ainsi a été formé le personnel d'encadrement des bibliothèques d'universités et de grands établissements, de la Bibliothèque nationale et de nombreuses bibliothèques publiques, bibliothèques municipales classées et bibliothèques centrales de prêt. Telle était la mission première de l'Ecole ; telle elle demeura, tant que le nombre de créations de postes permettait d'introduire des formations nombreuses ; telle elle subsistera tant que seront créés des postes de fonctionnaires d'Etat. De la même façon, la ville de Paris confie à l'Ecole la responsabilité de former ses conservateurs. Mais à l'abondance ont succédé les restrictions et d'autres missions ont vu leur importance croître chaque année : pour étoffer ses promotions, l'Ecole a accueilli de plus en plus d'élèves non fonctionnaires, français et étrangers et a dû adap-

ter à leurs exigences ses programmes, de manière à les rendre compétitifs sur le marché de l'emploi.

L'âge attire le respect, mais présente l'inconvénient de conforter dans un immobilisme frileux que favorise, il est vrai, pour les établissements publics, une certaine rigidité administrative. Quoi qu'il en soit, jouissant d'un monopole, l'Ecole profitait d'un marché protégé ; il l'est moins ou ne l'est presque plus et un nouvel élan s'imposait. Il a d'ailleurs été souhaité par l'autorité de tutelle, la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique du ministère de l'Education nationale qui, en accord avec la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication, et à l'issue d'une concertation avec les organes représentatifs des bibliothèques et de la documentation, a voulu doter l'Ecole des moyens de suivre les évolutions de la profession. On mesure la difficulté : le fait de préserver les missions traditionnelles et d'assurer une certaine continuité, tout en acceptant des objectifs nouveaux et en élargissant considérablement le domaine d'intervention de l'Ecole, appelle une modification profonde, non seulement des programmes pédagogiques et du cursus, mais de ses missions et de ses objectifs.

L'Ecole renouvelée

Ainsi peut être formulée la première question : quel est le domaine de compétence de l'Ecole renouvelée ? L'Ecole, pour quel public et pour quelles formations ? Il convient d'abord d'affirmer la volonté du ministère de tutelle de prendre en compte l'essor de l'industrie de l'information et de participer à la promotion de l'information scientifique et technique, spécialement en faveur de la communauté universitaire. L'Ecole songe de plus à conquérir un nouveau marché, celui des entreprises industrielles, qui se trouvent chaque année davantage dans l'obligation de recevoir et de sélectionner l'information dont elles ont besoin pour décider de la fabrication de produits nouveaux, pour étudier la concurrence et les perspectives du marché. L'information est de plus en plus reconstruite comme un outil indispensable au développement et à l'innovation. Le mouvement, moins affirmé

encore en France qu'il ne l'est dans certains pays étrangers, semble cependant inéluctable et permettra à des métiers encore mal cernés de s'affirmer.

Il reste, bien entendu, que l'information a et garde une valeur culturelle : c'est aux bibliothèques que revient, par tradition, la mission de réunir, de conserver et de valoriser les documents témoignant des préoccupations du développement intellectuel et artistique d'une époque ; c'est à elles qu'il appartient de diffuser la littérature distractive, ainsi que les documents sonores et visuels désormais indissolublement intégrés aux services rendus par les médiathèques publiques.

Deux orientations différentes, sans conteste opposées et antinomiques, pour beaucoup, qui contribuent à réengager le débat ancien sur l'unicité de la profession. Les ambitions qu'elle nourrit imposent à l'Ecole de prendre parti, car les conséquences de son choix rejailissent sur l'enseignement qu'elle construit : des formations différentes, évoluant de façon parallèle, mais sans point de contact, une formation unique, ou, enfin, une spécialisation réelle intervenant après un tronc commun développé. Il n'est pas question de traiter ici ce problème, d'ailleurs familier à tous les bibliothécaires et documentalistes. On se contentera de présenter les données ou les arguments qui interviennent directement dans les choix pédagogiques. En fait, le sujet peut être abordé de deux manières.

Peut prévaloir une approche institutionnelle : l'éclatement, en 1975, de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique a confirmé la séparation, déjà latente, entre bibliothèques d'étude et de recherche et bibliothèques de lecture publique et a élargi le fossé creusé de longue date entre le monde de la documentation, qui a suscité ses propres formations, et le monde des bibliothèques. Mettre en place une formation spécifique aux bibliothèques culturelles serait consacrer cette différence et la rendre définitive. Le rapport Pingaud-Barreau, déjà, s'attachait à réunir les professions de l'information dans un vaste ensemble, improprement dénommé « métiers du livre ». Les critiques ont fusé, qui contestaient l'emploi du mot livre, trop étroit, au moment où se développaient les supports audio-visuels et magnétiques, et déploieraient que ce rapport ne prit en compte que les documentalistes

du secteur public, et ignorât les efforts du secteur privé en plein développement. De là à dénoncer une tentative menée pour récupérer ce même secteur privé, plus attrayant, car doté de moyens supérieurs, et, ainsi, pour redorer à bon compte le blason d'une profession engluée dans des difficultés et des contradictions inextricables, il n'y a qu'un pas que beaucoup ont franchi. La crainte que le statut de l'ensemble du corps ne s'aligne sur celui du plus défavorisé explique sans nul doute cette opposition. On devine cependant les conséquences sur l'enseignement : à chaque composante, sa formation, calquée étroitement sur les divisions institutionnelles.

L'infomédiateur

L'autre approche est fonctionnelle : existe-t-il, oui ou non, une différence de nature entre les fonctions de bibliothécaire et celles de documentaliste ? Pour les uns, l'objectif est le même : fournir une information, quelle qu'en soit la nature, à un groupe d'utilisateurs et gérer un établissement ou un service documentaire. De nombreux documentalistes, cependant, proclament le rôle immédiatement utilitaire de leur métier et en traquent les moindres tentations culturelles. Ils trouvent, à juste titre, une grandeur réelle à cette mission d'information.

Il fallait trancher : il a semblé au groupe de travail, qui a réfléchi durant l'année 1985 aux nouvelles orientations de l'Ecole, qu'une séparation trop nette entre les composantes des métiers de l'information représentait un frein pour l'essor d'une politique nationale de la documentation et qu'elle ne reposait sur aucune justification théorique. Bien au contraire, ce groupe a invité l'Ecole à fédérer des formations menant à un vaste éventail de professions réunies, il est vrai, autour du thème central énoncé plus haut : fournir l'information dont ils ont besoin à des utilisateurs. Cette information peut, en conséquence, être de nature générale, culturelle ou scientifique. Les besoins particuliers à chaque profession seront bien sûr pris en compte, mais le plus tard possible. En d'autres termes, il s'agit de former des professionnels capables, pour les uns, de constituer, de conserver et de mettre en valeur un patrimoine culturel, pour d'autres, de gérer une bibliothèque de lecture publique, de l'animer, d'accueillir, donc de connaître, les

médias de toute nature, pour d'autres encore, d'élaborer et de promouvoir une banque de données ou un réseau documentaire, pour certains enfin, d'évaluer le marché de l'information, de définir les produits et les services attendus par les usagers et de mettre en place les organismes de production et de distribution correspondants. Spécialiste de l'information est à l'évidence le terme générique, qui qualifiera avec le plus d'exactitude l'étudiant diplômé de l'École. Afin de représenter ce concept, l'École a proposé le néologisme « infomédiateur ».

Interdisciplines

On fera seulement remarquer, pour en finir avec ce sujet, que la diversité des professions ou, si l'on préfère, des filières, correspond à la diversité des éléments constitutifs des sciences de l'information. La relation est claire : elle permet de poser le problème essentiel de l'identité et de l'unité de notre profession et de constituer autour d'une pédagogie structurée, d'une recherche cohérente, une communauté de spécialistes de l'information. L'interdisciplinarité, a-t-on dit et écrit, est inhérente aux sciences de l'information. Peut-on affirmer qu'il existe aujourd'hui un espace où se rencontrent, en se coordonnant et non seulement en se juxtaposant, des personnes, des idées, des objectifs et des méthodes ? Ce serait, en quelque sorte, le premier degré de l'interdisciplinarité, qu'il convient d'ailleurs de dépasser pour rendre cohérents des concepts par nature hétérogènes, pour permettre l'avènement d'une science à part entière, capable de se superposer à une mosaïque de sciences cloisonnées, protégées par leur code, leur langage, lovées dans leurs remparts institutionnels.

Le discours d'un chercheur, le résultat des travaux qu'il développe sont-ils accessibles à la communauté réunie autour des sciences de l'information ? Ce problème est de même nature que le précédent. Le résoudre est peut-être le meilleur moyen d'apporter une réponse à la question de l'unité de la profession. Incontestablement, un établissement d'enseignement supérieur, participant aux activités de recherche peut être un lieu de rencontre favorable entre les représentants de chaque activité professionnelle, de chaque discipline entrant dans le domaine des

sciences de l'information. Il peut représenter ce creuset nécessaire à l'éclosion d'une communauté scientifique composée d'individus aux préoccupations *a priori* différentes : chercheurs, enseignants, théoriciens, décideurs et praticiens.

La distance est grande, qui sépare l'intention de la réalisation. Toute décision devait s'appuyer sur un constat de l'existant et une connaissance de la profession de bibliothécaire, de documentaliste et de son environnement ; elle devait prendre en compte l'impact social des outils techniques sur le public qui fréquente nos établissements et sur les bibliothécaires eux-mêmes. Or, on a trop longtemps négligé les études sociologiques et techniques sur la profession pour prétendre en maîtriser aujourd'hui l'évolution. De pareille façon, on a trop longtemps conçu des formations dans l'abstrait sans suffisamment engager le dialogue avec les employeurs. Certes, des lacunes se combleront : une étude sur les bibliothécaires sera bientôt publiée¹, une rencontre entre les employeurs et les enseignants vient d'être organisée². Il n'empêche : le terrain sur lequel nous nous mouvons demeure friable. Dans ces conditions, les décisions prises relèvent parfois du pari. Voici quelques lignes directrices retenues par l'équipe enseignante :

— permettre aux étudiants d'allier la théorie et la pratique ; la théorie qui les incitera à réfléchir à la philosophie de la profession et au rôle du transfert de l'information dans la société contemporaine ; la pratique, dans la mesure où ils acquerront les compétences techniques pour organiser, gérer et évaluer les systèmes d'informations ;

— leur donner le moyen d'assimiler le progrès technique, pour mieux l'utiliser. C'est là une réalité qu'une formation ne peut plus ignorer si elle a pour ambition de préparer des professionnels compétitifs. La césure, traditionnelle en France, entre la technologie,

passablement dévaluée, et les disciplines scientifiques, doit s'estomper durant le temps de la formation professionnelle. Cela signifie que le bibliothécaire entretiendra avec les marques de ce progrès des relations objectives qui, le moment venu, le conduiront à les introduire dans l'organisme ou le service qui lui est confié, à convaincre le personnel placé sous son autorité tout autant que les utilisateurs du bien-fondé de cette démarche et à lui inculquer la préoccupation de veiller à ce que chacun sache en tirer le meilleur profit ;

— adapter les étudiants au changement ; deux types d'action le permettront : d'une part, leur apporter la connaissance dont ils ont besoin, c'est la mission habituelle et souvent unique des établissements d'enseignement et, d'autre part, préparer les mentalités à la mobilité et au changement du contexte technique, culturel et social. Il s'agit de donner un état d'esprit qui incitera chaque étudiant à surmonter les mutations de tous ordres qu'il atteindront, à lui faire admettre que, sa vie durant, il devra apprendre encore et toujours, remettre en question les connaissances qu'il a acquises et que l'on sait périssables.

Mobilités multiples

Comment parvenir à ce dernier objectif ? Puisque les certitudes d'aujourd'hui seront demain remises en cause, il est important d'insister sur la valeur de l'autodidaxie et de maintenir en éveil la curiosité personnelle. Cette formation, volontariste et individuelle, ne pourra être menée avec bonheur que si elle repose sur une culture générale et technologique réelle, réservée actuellement à une minorité de spécialistes. Une telle culture devra dépasser largement les connaissances techniques, et permettre à chaque individu de relier entre eux les problèmes sociaux, économiques et culturels liés à l'avènement et à la diffusion de procédés nouveaux. Interdisciplinarités, encore. Cette démarche impose à l'évidence un effort personnel qui s'accomplira sur le lieu de travail, bien entendu, mais aussi chez soi, si l'on en juge par l'essor que les prochaines années semblent réserver aux méthodes d'enseignement télématiques et assistées par ordinateur.

La mobilité se vit dans l'espace et dans le temps. Dans l'espace : un

1. Bernadette SEIBEL, *Au nom du livre : analyse sociale d'une profession, les bibliothécaires, juin 1987 (dactylographié)*.

2. *Entreprises et formations à l'information scientifique et technique : forum employeurs-enseignants, 10-11 décembre 1987, Paris, Conservatoire national des arts et métiers.*

établissement voué à la formation aux sciences de l'information doit se tenir à proximité de lieux où s'exerce la profession et entretenir avec ces lieux des relations constantes. Plus largement, sans doute, il doit rester à l'écoute des entreprises publiques et privées, qui, sans forcément la produire ou la traiter, consomment de l'information scientifique et culturelle, et leur demander de compléter son action pédagogique. L'Ecole nationale des sciences de l'information et des bibliothèques (ENS-SIB), qui succédera à l'ENSB a prévu d'organiser à l'intention de ses étudiants un stage de sept mois dans un organisme de ce genre. Le Japon, dit-on, songe à déplacer certaines formations de l'université, qui les abrite aujourd'hui, vers les entreprises.

Dans le temps : de même qu'elle éclate dans l'espace, la formation éclate dans le temps. Les trois étapes qui marquaient la carrière de tout individu, à savoir formation, puis exercice de la profession et, pour terminer, retraite, vont laisser la place à une alternance constante entre les actions de formation et le travail dans l'organisme employeur. Une des conditions du succès de cette innovation réside dans l'attribution de diplômes reconnus et habilités par les autorités universitaires.

On l'a vu, le changement est source de conflit, avec les décideurs et les autorités de tutelle dont dépend la bibliothèque, avec le personnel, avec les usagers. Il devient indispensable d'apprendre à gérer, pour les maîtriser, ces conflits et les étudiants doivent apprendre à affronter ces situations.

Humanisme et techniques

Voilà esquissés à gros traits les principes qui ont servi à élaborer les programmes. Il faudrait, de pareille façon, insister sur le recrutement des étudiants et doter les écoles de moyens de sélection qui leur permettent d'introduire des compétences variées au sein de la profession. Le rapport de Bernadette Seibel vient de nous apprendre que les établissements français accueillent 3 % seulement de cadres ayant reçu une formation scientifique ou technique et 4 % de juristes. Les autres sont littéraires et ont mené des études de lettres classiques (10 %), de lettres modernes (21 %), d'histoire (23 %) ou de

langues (17 %). On mesure les inconvénients de cette homogénéité intellectuelle du corps des bibliothécaires.

Le bibliothécaire a reçu une image de marque dont il demeure prisonnier, celle d'un homme de culture. Quelles connaissances cherche-t-on à repérer chez les candidats aux examens et concours que nous leur demandons de passer, sinon les traces d'un humanisme séculaire ? On ne peut qu'approuver. Malheureusement, cette image, largement répandue, éloigne de nos bibliothèques et de nos organismes documentaires les étudiants en sciences et en techniques, non parce qu'ils refusent notre profession, mais parce que cette dernière, du moins la croient-ils, les refuse. Et l'on sait que les études humanistes n'acceptent que difficilement la fréquentation de la science. On connaît le résultat de ces héritages socioculturels.

Etant considéré comme un homme de culture, le bibliothécaire s'est présenté comme tel, s'est cru tel et a accredité l'idée qu'il était homme de culture, qu'il n'était que cela. Cela était légitime. Cela est toujours légitime, mais insuffisant. Homme de culture, le bibliothécaire l'est, assurément ; il le demeurera, il faut qu'il le demeure, mais est-ce à ce point insupportable de lui demander de se soumet-

tre à ce principe de l'interdisciplinarité, et d'ajouter à ses précieuses compétences, des compétences technologiques ? La cause est loin d'être gagnée. Mais nous n'avons pas le choix et devons modifier, en même temps que notre recrutement et notre formation, non pas en la desséchant, comme on l'a dit trop souvent, mais bien au contraire, en l'enrichissant, nous devons modifier notre profession ainsi que son image de marque. Voilà une application des recherches sur le marketing appliqué aux bibliothèques qui se développent dans nos écoles.

La ré-formation permanente

Dans le paragraphe précédent, l'extension du substantif formation, souvent employé, n'a jamais été précisée par les qualificatifs permanente ou initiale. En effet, la frontière entre ces deux types de formation s'estompe progressivement, au point que, d'ici peu, il deviendra difficile et sans doute illusoire de les dissocier. La formation — j'entends la formation professionnelle — devrait représenter tout au long de la carrière 10 % du temps de travail. On remarquera que ce niveau est déjà atteint et parfois dépassé dans les entreprises de technologies avancées. Dix pour cent du temps de

travail représentent cinq semaines chaque année. La formule est simple dans ses manifestations et son contenu comme dans ses objectifs. Essayons toutefois d'imaginer les principes directeurs de ces actions.

Dans les bibliothèques françaises, la formation dite continue demeure bien souvent un leurre, un moyen pour l'employeur de garder une bonne conscience. Pourquoi ? Les raisons que l'expérience a permis de mettre en évidence sont les suivantes : les stages de formation sont toujours suivis par les mêmes agents, intéressés sans doute et mobiles sûrement, qui cherchent à mettre à jour leurs connaissances ou à en acquérir de nouvelles. Ce fait, pour louable qu'il soit, ne sert guère l'établissement qui les emploie : ce dernier ne peut, faute de moyens, définir une politique cohérente de formation et se contente d'agir au coup par coup. Et puis, le savoir se conserve jalousement : rares sont les stagiaires qui ont le souci de faire partager à leurs collègues les connaissances acquises. Aussi voit-on se creuser davantage le clivage entre les propriétaires d'un savoir tout neuf et les autres agents. Ces pratiques contribuent à détériorer les relations au lieu de les améliorer, et finalement vont à l'encontre de l'objectif poursuivi.

Que faire ? Plusieurs mesures peuvent être proposées :

- affirmer la vocation pédagogique des bibliothécaires et documentalistes. Cette vocation devrait s'exercer en direction des utilisateurs et des collègues ;
- faire admettre l'idée que la formation continue est un élément nécessaire à la modernisation des établissements ;
- souhaiter que la tutelle de la bibliothèque ou de l'organisme documentaire impose à l'occasion de chaque promotion un ou plusieurs stages et consacre une somme raisonnable, voisine de 3 % de la masse salariale, aux actions de formation.

Combien il paraît utile que se développe un espace commun aux organismes producteurs d'informations, laboratoires de recherche publics et privés, universités, entreprises et industries pour l'information scientifique et technique, éditeurs, ateliers de création, pour l'information culturelle, aux diffuseurs, libraires, serveurs, et aux écoles de sciences de l'information. L'avantage de cette solution serait d'intégrer, vé-

ritablement, tous les maillons de la chaîne pédagogique : formation initiale dispensant l'apprentissage des disciplines fondamentales et techniques générales et leur utilisation effectuée par les établissements qui créent, traitent ou consomment des données informatiques.

Remontée vers les sources

Car le décloisonnement, l'interdisciplinarité sont nécessaires aussi bien dans le domaine culturel que dans le domaine documentaire pour surmonter les clivages qui paralysent la profession. Dans la communication introductive aux journées d'étude sur les formations à l'information scientifique et technique qui se sont tenues à l'ENSB les 9 et 10 décembre 1986, Francis Jacques³ insiste sur le fait qu'une formation aux sciences de l'information ne peut se dispenser de proposer un enseignement sur la production de l'information. Celui qui a pour mission de traiter, de mettre en forme, de stocker et de diffuser l'information ne doit-il pas remonter dans la chaîne et s'intéresser à l'étude de sa production ? Car si, secondairement, c'est-à-dire au moment où elle est diffusée, l'information prend la forme d'une marchandise, soumise aux lois commerciales de l'offre et de la demande, si elle peut effectivement être utilisée brute, sans référence aucune aux circonstances de sa production ou à la personne qui l'a créée, son contenu, en revanche, est singulièrement enrichi par l'examen de ce contexte.

Faut-il aller plus loin et demander à chaque étudiant engagé dans une formation aux sciences de l'information de mener des recherches dans une science fondamentale et, ainsi, mettre en place les conditions requises par la nature interdisciplinaire des sciences de l'information ? Faut-il attendre des professionnels engagés dans leur métier qu'ils agissent de même ? Quoi qu'il en soit, nous nous accorderons, je pense, sur l'insuffi-

sance qu'il y aurait pour nos écoles à juxtaposer des séries de cours très techniques.

Dans son rapport sur la formation pour les bibliothécaires de lecture publique⁴, Cécil Guitart insiste sur la nécessité « d'une plus grande ouverture à la création, qui pourrait se concrétiser par l'organisation de rencontres avec des écrivains, ou même la présence d'un écrivain résidant au sein de l'ENSB... ». Il y a là une idée forte qu'il ne faut pas négliger.

La tâche est vaste, on le voit, et réclame des compétences plus vastes et des moyens plus abondants que ceux dont peut disposer un établissement isolé.

Dans l'immédiat

C'est pourquoi il a fallu conclure des alliances : aujourd'hui, avec deux universités (Lyon I, qui a reçu une habilitation pour le DESS « Informatique documentaire » et Grenoble II, qui est habilitée à délivrer le DESS intitulé « Direction de projets culturels/politiques culturelles »). Par convention avec ces universités, le DESS sera accordé, avec le diplôme supérieur de bibliothécaire aux étudiants qui auront passé avec succès le contrôle continu et les épreuves finales ; demain, des conventions de même nature pourront réunir, autour d'un thème (patrimoine, marketing de l'information) ou d'un type de formation (préparation à un diplôme d'études appliquées, DEA), l'ENSB et d'autres partenaires.

Le programme proprement dit est composé d'un tronc commun, d'une durée de 420 heures, qui apporte aux étudiants les moyens d'acquérir un niveau de compétence élevé dans les disciplines fondamentales. Les options sont en 1987-1988 au nombre de deux : médiathèques publiques et conception et gestion de systèmes et réseaux d'information (cf. annexe).

Les actions de formation permanente sont de deux types :

3. Francis JACQUES, *Interdisciplinarité et information scientifique et technique, conférence introductive aux journées d'étude : « Formation à l'IST »*, Villeurbanne, ENSB, décembre 1986.

4. Cécil GUITART, *Rapport sur la formation des bibliothécaires de lecture publique*, juillet 1987 (dactylographié).

— des actions ponctuelles, journées d'étude ou modules d'une semaine regroupant des cours et des travaux dirigés autour d'un thème (marketing, littérature pour enfants, patrimoine etc.) ;

— un cycle de formation continue diplômante, mis en place en janvier 1988, qui s'adresse à des agents ayant une expérience professionnelle et titulaires d'une maîtrise. Les modalités de préparation de ce cycle diffèrent suivant l'option choisie, mais il s'agit, dans tous les cas, de former des professionnels en situation d'activité. Elles sont le fruit d'une association entre l'Ecole et ses partenaires universitaires.

Mettre en place une formation réclame une réflexion toujours en mouvement et des actions de longue durée. Or, cet article n'a d'autre ambition que de proposer l'état de la question à un moment donné.

Si les technologies, malgré la rapidité de leur évolution, peuvent être cernées à une étape de leur développement, les individus réclament un temps d'adaptation parfois fort long : il faut former des formateurs, et cela prendra plusieurs années ; il faut que les étudiants accueillis soient capables de profiter de l'enseignement qui leur est dispensé ; il faut que ces étudiants, à l'issue de leur scolarité soient intégrables dans la vie professionnelle. Le danger est aussi grand d'aller trop vite, ou trop loin, que de se figer dans l'immobilisme.

Les formations mises en place par l'ENSB s'inscrivent donc dans une dynamique et évoluent au rythme des professions auxquelles elles préparent. D'où l'absolue nécessité pour l'Ecole de maintenir des liens étroits avec l'ensemble des spécialistes de l'information. Si

elle a pour obligation de s'adapter aux besoins de ces professions, elle peut, en retour, intervenir sur leur évolution et unir les personnes qui les exercent.

La question est grave et dépasse les inquiétudes de l'individu blessé par la découverte d'un problème dont il ne soupçonnait pas la profondeur en choisissant, à l'aube de sa carrière, son activité professionnelle. Au-delà de l'anecdote, ce n'est rien moins que la place de notre pays dans une lutte sans merci, mais aussi son rôle dans la coopération internationale qui sont en cause. Qu'on ne s'y trompe pas : l'enjeu n'est pas seulement technologique ; il est scientifique, culturel et social, car il s'agit bien de permettre à l'ensemble des citoyens, pour l'ensemble de leurs activités, l'accès à l'information, c'est-à-dire au savoir et au savoir-faire.

PROGRAMME DES COURS

Cours communs

Introduction

Ce chapitre a pour objectif de servir d'introduction générale au programme de l'Ecole. Il s'agit de montrer pourquoi, comment et sous quelle forme se manifestent les besoins et la demande, en matière de lecture publique ou de documentation spécialisée, et de décrire les organismes ou les fonctions qui ont été créés pour répondre à ces demandes.

Afin d'élargir l'angle de vision donné aux élèves par leurs études antérieures, on montrera également comment évoluent la culture et le savoir.

Les thèmes seront les suivants :

- besoins et demande en matière d'information et de culture ;
- organismes, structures et fonctions ;
- organisation de la culture, du savoir et de la recherche.

Gestion de l'information

L'une des activités essentielles de l'infomédiaire est de mettre à la disposition de l'utilisateur l'information susceptible de répondre à ses besoins et recherches grâce à différents instruments bibliographiques imprimés ou informatisés.

Cette partie du cours se propose :

- d'initier à l'élaboration de catalogues : définition, formalisation des données bibliographiques nécessaires à l'identification des documents ; analyse du contenu, choix et formalisation des points d'accès ;
- de livrer les méthodes de la recherche documentaire, grâce à une bonne connaissance des instruments bibliographiques de toute nature.

Pour être efficace, l'action de l'infomédiaire doit également s'appuyer sur les réseaux de coopération, développés au plan régional, national et international et cette partie du cours en décrira les finalités et le fonctionnement.

Enfin seront enseignés les principes de conservation et de préservation du patrimoine documentaire et culturel.

L'information et ses supports

R

Il s'agit de décrire toutes les étapes composant la chaîne documentaire : création, fabrication, édition, diffusion des textes, considérés dans l'acception la plus large et incluant les messages écrits, sonores et visuels, sur tous les supports utilisés actuellement ; les questions traitées peuvent être résumées de la façon suivante : qui sont les créateurs ? Quel est leur statut ? Qui les édite ? Qui les diffuse ? Comment sont fabriqués et multipliés les supports qui véhiculent l'information ?

Seront étudiés les documents contemporains :

- livres (auteurs, éditeurs, diffuseurs, distributeurs) ;
- presse (élaboration, fonctions) ;
- autres médias (microformes, médias sonores, télévision, image fixe et animée...)

Management, administration, marketing

Qu'ils exercent leurs fonctions dans les bibliothèques ou les organismes documentaires dépendant de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou du secteur privé, les spécialistes de l'information doivent connaître les structures et le fonctionnement de l'administration française.

Par ailleurs, la gestion d'un organisme de documentation peut être assimilée à celle d'une entreprise et il paraît nécessaire de développer l'étude des techniques de management (évaluation, formulation des objectifs, programmation, contrôle de la gestion) et de marketing (importance des usagers, publicité, relations publiques), spécialement avec des moyens informatiques.

Disciplines fondamentales appliquées aux sciences de l'information

- Aspects économiques et juridiques de l'information ;
 - anglais technique en sciences de l'information ;
 - linguistique et traitement automatique des langues :
 - . la langue en tant qu'outil d'expression ;
 - . le discours en tant qu'usage de la langue ;
 - . le traitement automatique des langues et ses applications : indexation automatique, interrogation en « langue naturelle », multilinguisme, traduction assistée par ordinateur ;
 - Informatique générale :

cet enseignement a pour but de donner un vocabulaire aux élèves de façon à ce qu'ils comprennent les modes d'emploi et les contraintes d'utilisation des outils informatiques qu'ils manipuleront dans les autres cours.

 - . L'ordinateur et son fonctionnement interne ;
 - . le stockage de l'information, le concept de fichier, le système de gestion de fichier ;
 - . les outils de dialogue et d'échanges d'informations avec la machine ;
 - . le système d'exploitation : une aide à l'utilisation de l'ordinateur ;
 - . les concepts de modèles de données. Les systèmes de gestion de bases de données ;
 - . les nouveaux supports (vidéodisque, DON, CD-ROM, etc.) ;
 - . les applications nouvelles (bureautique, vidéotex, systèmes experts, etc.) ;
 - Psychologie et sociologie de la lecture.
-

Spécialisations

Option Conception et gestion de systèmes et réseaux d'information

Le programme de l'option Conception et gestion de systèmes et réseaux d'information complète le programme de tronc commun de l'École, de manière à donner un enseignement permettant l'obtention du DESS en informatique documentaire de l'Université Claude-Bernard-Lyon I.

Les cours d'informatique du tronc commun sont prolongés par :

- algorithmie ;
- bases de connaissance, systèmes experts, intelligence artificielle ;
- télécommunications, réseaux de communication.

S'ajoutent à ces modules des enseignements de méthodologie destinés à donner aux élèves une compétence et une pratique de la conception de systèmes et de réseaux d'informations spécialisées :

- conception et réalisation d'un petit logiciel documentaire ;
- analyse fonctionnelle et organique ; application dans un contexte documentaire ;
- réalisation d'une fonction au moyen d'un système de gestion de bases de données ;
- définition d'un cahier des charges ;
- organisation de l'information dans les entreprises ;
- étude de cas : conception d'un réseau d'informations spécialisées dans l'entreprise.

Option Médiathèques publiques

Cette option est composée de modules généraux, permettant à l'étudiant de réfléchir sur la notion de culture et sur la situation actuelle des entreprises culturelles ; d'autres modules, plus techniques, tenteront d'appréhender dans leur intégralité les différentes facettes du travail au sein d'une médiathèque publique.

Modules généraux :

- culture et communication ;
- histoire des idéologies de la culture : le rôle de la création littéraire et du livre ;
- les politiques culturelles nationales en France ;
- les politiques culturelles locales et territoriales ;
- les politiques culturelles françaises à l'étranger.

Modules spécialisés :

- administration et gestion : les institutions politiques et administratives dans le processus de décentralisation ;
- action culturelle : la médiathèque et son public, typologie, analyse sociologique, réflexion sur l'action culturelle débouchant sur une pratique ;
- bibliothéconomie appliquée : les différents supports et leur traitement ;
- patrimoine culturel et documentaire : histoire et évolution des différents supports de la communication, les collections en France et dans le monde, la préservation des collections.

Cette option correspond au programme du DESS « Direction des projets culturels/politiques culturelles » de l'Université des sciences sociales de Grenoble.
